

LE CAPEPS REPOUSSÉ À BAC + 5 ?

CULTURE STAPS #22



Le ministre de l'Éducation nationale semble avoir pris sa décision : les concours de recrutement d'enseignants seront repoussés pour se dérouler lors de la seconde année de master. C'est, à notre avis, le pire scénario que l'on pouvait entrevoir.

Les alternatives mésestimées

Un rapport commandé et remis aux ministres en février 2019 avait envisagé une solution alternative, prévoyant les épreuves d'admissibilité en fin de troisième année de Licence, et celles d'admission en fin de master. L'admission « fondée sur l'obtention du master, [devant] permettre de vérifier les compétences professionnelles acquises par les étudiants, cette évaluation devant nécessairement être prononcée conjointement par l'université et l'employeur, en articulant l'évaluation du master avec l'appréciation de la capacité des candidats à opérationnaliser les compétences professionnelles exigibles d'un enseignant débutant »¹. Cette proposition était peu ou prou celle que la conférence des doyens et directeurs de STAPS (C3D) avait défendue².

Rappelons que la création en 2013 des masters dédiés à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) visait à permettre une formation de qualité, basée sur un dispositif d'alternance, assurant d'une part une formation professionnelle effective au travers d'un exercice en responsabilité des missions d'enseignement, et d'autre part une formation universitaire, permettant un recul réflexif des étudiants vis-à-vis de leurs pratiques enseignantes.

Dans cette organisation, le positionnement des concours en première année de master a fait l'objet de nombreuses critiques, en particulier pour le déséquilibre

qu'il entraînait sur la formation : une formation professionnelle et universitaire amoindrie en M1 et une charge excessive reportée sur l'année de M2.

Dans ce contexte, libérer les étudiants dès l'entrée en master MEEF d'une partie du concours, aurait permis d'optimiser les principes fondateurs d'une formation en alternance et de haut niveau universitaire qui a toujours été au cœur de la conception des STAPS. Un tel positionnement aurait aussi eu un effet positif sur l'orientation et les choix d'accès aux masters.

Les conséquences sur la formation

Repousser les épreuves de concours sur la 2^e année de master ne fait qu'amplifier les défauts actuels et enterre définitivement les ambitions fondatrices des masters MEEF.

Si des motifs budgétaires ou administratifs ont pu orienter la décision, d'autres critères, en particulier pédagogiques, auraient dû être entendus : il s'agit de l'état d'esprit, des motivations, et des besoins des étudiants aspirant à accéder aux métiers de l'enseignement.

En tant que formateurs, au contact des étudiants dès leur cursus de Licence, nous savons qu'ils ne peuvent pas simultanément engager une formation professionnelle et une démarche de recul réflexif vis-à-vis de leur pratique d'enseignement tout en s'investissant dans la préparation des épreuves des concours.

Placer le concours en fin de master 2, même si on laisse entrevoir une évolution de sa nature, c'est clairement faire le deuil d'une formation professionnelle continue et progressive sur deux années de master. Invariablement, dans leurs bilans, les étudiants répètent que « leur formation au métier n'a commencé qu'avec la prise de classe en responsabilité, en

tant que fonctionnaire stagiaire », situation qui serait alors repoussée à un stage de titularisation qui constituerait de fait une 6^e année post-bac...

Placer le concours en master 2, c'est aussi abandonner toute perspective de formation à et par la recherche qui ne peut être investie dans la tourmente de la préparation au concours. Ce sont donc les capacités futures à concevoir et transformer ses pratiques au fil des évolutions du système éducatif qui sont, dès le début de l'activité professionnelle, fortement amoindries. Dans le même temps, c'est transformer le master en deux années de bachotage et de soumission à une orthodoxie des concours, réelle ou supposée : là où il était question de former des enseignants concepteurs et éclairés, on n'en fera guère que des opérateurs conformes aux exigences du moment.

Enfin, placer le concours en master 2 c'est condamner un nombre important d'étudiants à l'échec, titulaires d'un diplôme bac + 5 qui n'aura de master que le nom, n'attestant d'aucune des compétences caractéristiques des diplômes de ce niveau à l'université, et qui ne leur laissera guère comme perspective professionnelle que des emplois précaires ou des réorientations hasardeuses.

Après cinq années d'études post-bacalauréat et en contradiction avec tous les plans de réussite à l'université...

Didier Delignières,

Directeur de l'UFR STAPS de Montpellier,
Président de la Conférence des directeurs et doyens de STAPS.

1. RONZEAU M., SAINT-GIRONS B., *Quelles évolutions pour les concours de recrutement des enseignants ?* Rapport aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, remis le 18 février 2019.

2. « Non, le concours enseignant n'a pas "vocation" à se dérouler en M2 », <https://c3d-staps.fr> (en ligne le 30/01/2019).